



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

Luxeuil-les-Bains, le
Réf. MR/EL/

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2010

COMPTE RENDU

Ouverture de séance : 19 h 30

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents excusés : M. Christian GEORGE (pouvoir à M. Claude FRERE), Mme Dominique CAYLA (pouvoir à Mme Roselyne DECHILLY), M. Maxime FAYE (pouvoir à M. Didier HUA), M. Huseyin BOYRAZ (pouvoir à M. Jérôme FAIVRE).

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1-A/Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, Mme Béatrice LEPAGNEY comme secrétaire de séance et le Directeur de Cabinet comme secrétaire auxiliaire.

1-B/Approbation du précédent procès-verbal : Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu des délibérations de la séance du 21 décembre 2009 a été affiché dans la huitaine. Le procès-verbal de cette séance, distribué le 26 janvier 2010, en annexe de la convocation, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé ce document.

1-C/Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :-

- **Décision n° 2009-138 du 3 décembre 2009** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le collège Jean Rostand de Luxeuil-les-Bains, représenté par son Principal, M. Christian SONTOT, pour un stage effectué par Mlle Alexia BRINGOUT, à la mairie de Luxeuil les Bains, du 20 au 22 janvier 2010 inclus.

- **Décision n° 2009-139 du 3 décembre 2009** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le collège Jean Rostand de Luxeuil-les-Bains, représenté par son Principal, M. Christian SONTOT, pour un stage effectué par Mlle Juliette MICHELET, à la mairie de Luxeuil les Bains, du 20 au 22 janvier 2010 inclus.

- **Décision n° 2009-RH-140 du 4 décembre 2009** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le collège Jean Rostand de Luxeuil-les-Bains, représenté par M. Alain ROUSSEAU, Directeur Adjoint, pour un stage effectué par Mlle Sonia BEUNET, à la mairie de Luxeuil les Bains, du 23 novembre au 11 décembre 2009 inclus.

- **Décision n° 2009-RH-141 du 4 décembre 2009** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et l'AFPS, représenté par l'animateur, M. Pierre CHEVILLARD, pour un stage effectué par M. Emmanuel GRANDGIRARD, dans le service informatique de la mairie de Luxeuil-les-Bains, du 7 au 18 décembre 2009.

- **Décision n° 2009-142 du 7 décembre 2009** : passation d'une convention avec la compagnie « Entr'act », sise à Montluçon 19 rue Verneuil, représentée par sa présidente, Mme Nicole ROGUE, définissant les conditions d'organisation de différentes prestations données par la troupe « Entr'act », les samedi 19 et dimanche 20 décembre. La ville prend à sa charge le coût de toutes les prestations soit un montant de 8000 €TTC.

- **Décision n° 2009-143 du 7 décembre 2009** : prise en charge des frais de transport engagés par l'association « Quadrille Impérial » pour la manifestation du 11 octobre 2009, dans le cadre des journées napoléoniennes. La ville règlera à l'association la somme forfaitaire de 120 € sur présentation d'une facture.
- **Décision n° 2009-144 du 7 décembre 2009** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée Lumière de Luxeuil-les-Bains, représenté par M. KEMPF, chef d'établissement, pour un stage effectué par Mlle Aurélie BESANCENEZ au service communication. Ce stage se déroulera sur des périodes non consécutives du 18 au 29 janvier 2010 et du 7 juin au 2 juillet 2010.
- **Décision n° 2009-145 du 8 décembre 2009** : tenue d'une billetterie par le Pôle Culturel de la ville de Luxeuil-les-Bains dans le cadre des spectacles organisés par la commune et donnés au Centre social Georges Taiclet, par la compagnie Entr'act, sise à Montluçon, 19 rue Verneuil, représentée par sa présidente, Mme Nicole ROGUE. Les représentations ont eu lieu les samedi 19 décembre et dimanche 20 décembre. L'entrée était gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et de 5€au-delà.
- **Décision n° 2009-146 du 7 décembre 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, au bénéfice de la « FASSAD de Haute-Saône » pour un goûter de fin d'année. Cette convention est conclue pour le 15 décembre 2009.
- **Décision n° 2009-147 du 11 décembre 2009** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et la Mission Locale de Luxeuil-les-Bains, représentée par Mme Bénédicte ANTONIO-DAMOTTE, responsable de l'organisme, pour un stage qui sera effectué par Mlle Elodie TUAILLON, à l'école maternelle du Mont-Valot, du 11 janvier au 2 juillet 2010.
- **Décision n° 2009-148 du 11 décembre 2009** : convention de stage passée entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le collège Stendhal de Besançon, représenté par M. CLERC, son proviseur, pour un stage effectué par Mlle Clémence STUDER à l'école du stade de Luxeuil-les-Bains, du 25 au 29 janvier 2010.
- **Décision n° 2009-149 du 14 décembre 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice du Centre Social Georges Taiclet pour un spectacle de danse et de musique traditionnelle. Cette convention a été conclue pour le 19 décembre 2009.
- **Décision n° 2009-RH-150 du 22 décembre 2009** : une convention Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'Emploi est conclue entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le Pôle-Emploi de Haute-Saône, représenté par sa directrice, Mme Claudine Sauzay, pour le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi effectué par Monsieur Tahybaran JEGAN MOHAN. La durée de la convention et du contrat à durée déterminée est fixée à 6 mois à compter du 4 janvier 2010. Le salarié sera rémunéré sur la base de 100 % du SMIC en vigueur pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.
- **Décision n° 2009-RH-151 du 22 décembre 2009** : une convention Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'Emploi est conclue entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le Pôle-Emploi de Haute-Saône, représenté par sa directrice, Mme Claudine Sauzay, pour le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi effectué par Mlle Carole DAGUET. La durée de la convention et du contrat à durée déterminée est fixée à 12 mois à compter du 4 janvier 2010. Le salarié sera rémunéré sur la base de 100 % du SMIC en vigueur pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.
- **Décision n° 2009-RH-152 du 22 décembre 2009** : une convention Contrat Unique d'Insertion d'Accompagnement dans l'Emploi est conclue entre la ville de Luxeuil-les-Bains et le Pôle-Emploi de Haute-Saône, représenté par sa directrice, Mme Claudine Sauzay, pour le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi effectué par M. Romain MATHIEU. La durée de la convention et du contrat à durée déterminée est fixée à 12 mois à compter du 4 janvier 2010. Le salarié sera rémunéré sur la base de 100 % du SMIC en vigueur pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.
- **Décision n° 2009-153 du 28 décembre 2009** : modification de l'article 2 de la décision du Maire n° 2009-136 : refinancement du prêt Dexia Crédit Local FIXGBP MPH255601EUR, concernant les

principales caractéristiques du prêt de refinancement. Le taux d'intérêt retenu par « top téléphonique » a été de 4,40 % taux maximum conformément au contrat de prêt MON267292EUR signé le 18 décembre 2009.

- **Décision n° 2010-RH-03 du 5 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le CNED de LYON, représenté par M. Jean-Michel LACROIX, Recteur d'Académie, pour un stage qui sera effectué par Mlle Noémie POURCHOT, à l'école maternelle du Bois de la Dame, du 1^{er} mars au 23 avril 2010.

- **Décision n° 2010-RH-04 du 5 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le EPLEFPA de VESOUL, représenté par M. Franck CONSTANTIN, Chef d'établissement, pour un stage qui sera effectué par Mlle Amandine DEMANGEL, à la mairie de Luxeuil-les-Bains, à l'administration générale et au cabinet du Maire, du 15 au 27 février 2010 et du 7 juin au 2 juillet 2010.

- **Décision n° 2010-RH-05 du 5 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le lycée professionnel Pontarcher de Vesoul, représenté par M. RODRIGUEZ, Proviseur du lycée, pour un stage effectué par Mlle Aline BLAISE, à l'école maternelle du Centre, du 25 janvier au 6 février 2010.

- **Décision n° 2010-RH-06 du 5 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le collège André Masson de St Loup/Semouse, représenté par M. Yannick GARNIER, Principal du collège, pour un stage qui sera effectué par Mlle Laura BAUDONCOURT, à l'école maternelle du Bois de la Dame, du 15 au 19 mars 2010.

- **Décision n° 2010-RH-07 du 14 janvier 2010** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et le Centre AFPA de Colmar, représenté par M. Jean-Yves MEURISSE, Directeur du Centre, pour un stage effectué par M. Karim ZAAMARI, aux services techniques, du 25 janvier au 19 février 2010.

1-D/Acceptation d'un don : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le don fait à la commune par Mme Colette PARIS d'un tableau intitulé « COCO COLNOT », peint par feu son mari, M. Claude PARIS.

1-E/Débat d'Orientation Budgétaire : Conformément aux articles L2121-8 et L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations budgétaires est organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et il porte notamment sur les orientations générales de l'exercice 2010. La teneur de ce débat n'a pas de caractère décisionnel, cependant il doit être retracé dans une délibération. Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

1-F/Versement d'un acompte de subvention au CCAS : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'un acompte sur subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 30.000 €

1-G/Versement d'un acompte de subvention à l'Office de Tourisme : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de l'Office du Tourisme sur la base de 3/12^{ème} de la subvention versée en 2009, soit 96 717 €

1-H/Adhésion 2010 à l'Association des petites villes de France : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la cotisation s'élevant à 628,87 € pour l'année 2010 à l'Association des petites villes de France.

1-I/Adhésion 2010 à l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques – Versement cotisation 2010 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une cotisation de 610 € à l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques pour l'année 2010.

1-J/Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association « Trait d'Union » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la cotisation pour l'année 2010 à l'Association d'insertion « Trait d'Union », soit 305 €

1-K/Retraits et adhésion de communes à l'Ecole départementale de musique : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable, d'une part, aux retraits de la communauté de communes « Les Belles Fontaines » et de la commune de Blondfontaine de l'Ecole Départementale de Musique et, d'autre part, à l'adhésion de la communauté de communes de « La Saône Jolie » à l'Ecole Départementale de Musique.

1-L/Licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégories : En raison de la cessation des fonctions au 1^{er} février 2010 du détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} et 3^{ème} catégories et afin d'assurer les activités régulières d'exploitation (1^{ère} catégorie) ou de diffusion de spectacles (3^{ème} catégorie) développées par la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Mlle Jennifer COGHE, à titre transitoire (6 mois maximum), bénéficiaire des droits de la licence d'entrepreneur de spectacles des 1^{ère} et 3^{ème} catégories et candidate à l'obtention de nouvelles licences.

1-M/Remboursement de deux sinistres : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Mme la Trésorière à encaisser les sommes suivantes :

- 546,34 € de AXA France IARD pour le remboursement du sinistre du 10/01/2008, place Bad Wurzach (dégât sur une borne urbaine) ;
- 496,34 € d'ALLIANZ IARD pour le remboursement du sinistre du 12/05/2008, rue Victor Genoux (dégât sur une borne urbaine).

1-N/Désignation du représentant auprès du Centre national de la cinématographie : En raison du départ du détenteur actuel de l'autorisation, dans le cadre de l'exploitation du cinéma Molière, il convient de désigner un nouveau représentant auprès du Centre national de la cinématographie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. Laurent WAGNER, responsable du Pôle Culturel, titulaire de l'autorisation à venir.

1-O/Modification de la représentation de la commune au sein du conseil communautaire : Suite au dernier recensement de la population et conformément aux statuts de la CCPLx, il convient de modifier la répartition des sièges attribués à la ville de Luxeuil-les-Bains au sein du conseil communautaire. Le nombre des délégués titulaires est ainsi ramené à quatorze. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette modification. M. Christian BERNARD cessera ses fonctions au sein du conseil communautaire.

II – INVESTISSEMENT – EQUIPEMENT

2-A/Travaux d'aménagements de sécurité : Dans le cadre de son programme d'aménagements des espaces publics, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager des travaux sur certaines rues afin de sécuriser notamment les carrefours.

L'avant-projet estimatif des travaux est défini comme suit :

Rue Victor Hugo-Jules Adler	7 640 €HT
Rue Aristide Briand	8 700 €HT
Rue Marechal de Turenne	8 700 €HT
Cout estimatif total :	25 040 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- > d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010,
- > de solliciter pour ce faire les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération, notamment auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Etat,

- > de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financeurs,
- > d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2-B/Travaux de réfection de chaussée boulevard Richet à Luxeuil-les-Bains : Dans le cadre de son programme d'entretien de la voirie et de sécurisation des espaces publics, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager une opération de réfection de chaussée et création de trottoirs.

L'avant-projet estimatif des travaux est défini à **192 010 €HT**.

Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Séverine MOREL, Khadija KOUZOUZ, Fabienne VERGUET et MM. Alain LARRIERE, Ph. LEMERCIER et André VIEILLE)**, a décidé :

- > d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010,
- > de solliciter pour ce faire les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération, notamment auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Etat,
- > de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financeurs,
- > d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2-C/Rénovation d'un bâtiment au profit des associations sportives au stade André Maroselli à Luxeuil-les-Bains : Dans le cadre des travaux d'investissements visant à améliorer les conditions d'accueil des Associations Sportives, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager une opération de réhabilitation d'un bâtiment au Stade Municipal André MAROSELLI.

L'avant-projet estimatif des travaux est défini à **126 099 €HT**.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- > d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010,
- > de solliciter pour ce faire, les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération, notamment auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Etat,
- > de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financeurs,
- > d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2-D/Restructuration de l'école du Mont-Valot : Conformément à la délibération n°2009-57 du 16 mars 2009, la réorganisation annoncée pour la rentrée scolaire 2009-2010 et concernant les écoles de la commune va se poursuivre. La commune de Luxeuil-les-Bains souhaite lancer la réalisation de travaux de restructuration de l'école du Mont-Valot.

L'avant-projet estimatif des travaux est défini à **365 600 €HT**.

Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 contre (Mmes Séverine MOREL, Khadija KOUZOUZ et Fabienne VERGUET et MM. Alain LARRIERE, Ph. LEMERCIER et André VIEILLE)**, a décidé :

- > d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010 conformément à l'autorisation de programme,
- > de solliciter pour ce faire les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération, notamment auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Etat,
- > de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financeurs,
- > d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2-E/Restructuration de l'école du Stade : La commune de Luxeuil-les-Bains souhaite lancer une 2^{ème} opération pour la réalisation de travaux de restructuration de l'école du Stade.

L'avant-projet estimatif des travaux est défini à **220 679 €HT**.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- > d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010 conformément à l'autorisation de programme,
- > de solliciter pour ce faire les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération, notamment auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Etat,
- > de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financeurs,
- > d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2-F/Opération de restauration des vitraux de la Basilique Saint-Pierre : Dans le cadre des travaux d'investissement visant à améliorer l'architecture historique de la Basilique Saint-Pierre, la Ville de Luxeuil-les-Bains souhaite engager une opération de restauration des vitraux.

L'avant-projet estimatif des travaux est défini à **120 000 €HT**.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- > d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010,
- > de solliciter pour ce faire les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération, notamment auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Etat,
- > de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financeurs,
- > d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2-G/Fourniture et pose de signalisation routière – Programme 2010 : Dans le cadre des travaux d'investissements visant à améliorer la sécurité routière, la Ville de Luxeuil-Les-Bains souhaite engager une opération de refonte de la signalétique directionnelle et informative visant à améliorer les conditions de circulation.

L'avant-projet estimatif des travaux est défini à **250 000 €HT**.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- > d'autoriser le lancement de cette opération sur 2010 conformément à l'autorisation de programme,
- > de solliciter pour ce faire les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible de subventionner l'opération, notamment auprès du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Etat,
- > de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des co-financeurs,
- > d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3 – QUESTIONS DIVERSES

3-A/Attribution d'une subvention exceptionnelle à un club sportif : Le Rugby Club Luxeuil organise le 28 février prochain un tournoi sportif au complexe les Merises afin de collecter des fonds destinés aux enfants d'Haïti. Dans le cadre de cette action de solidarité, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté de s'associer à cette initiative en versant une subvention exceptionnelle de 200 € au Rugby Club Luxeuil.

La séance a été levée à 22 h 40.

La Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Béatrice LEPAGNEY

Michel RAISON,